



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 JUILLET 2018

Mis en forme : Largeur : 21 cm,
Hauteur : 29,7 cm

L'an deux mil dix-huit, le 9 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES LES SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LENFANT, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 juillet 2018, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents : H.LENFANT/ M.LEGRAND/ C.NEIRYNCK/ M.DUPRE/ M. DE PICCHI/
G.CUVILLIER/ C.MARCHAND/ S. ROLAND/ D.BLANCHART/ J-L.CARON /D.PETIT/
A.GRISET/ A.DUBOIS

Absents excusés : H. SERGEANT pouvoir donné à Henri LENFANT

Absente : V. COINE

Le quorum étant atteint, Monsieur Henri LENFANT, Maire, remercie l'ensemble des conseillers, le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 00. Il excuse une collègue absente qui a donné pouvoir.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose de désigner Christelle Neiryndck, secrétaire de séance, qui accepte.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2018**

REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Le maire démarre la séance en rappelant les événements marquants depuis le dernier conseil municipal.

Réunion publique du 8 juin

Etaient présentes 40 personnes chiffre assez faible du fait d'un manque de communication complémentaire au Noyellois mensuel sur cet événement.

Madame Catherine Huguot, urbaniste conseil à la MEL a fait une présentation détaillée du PLU2 en première partie de soirée. Monsieur Le Maire explique alors avoir rappelé les 3 ambitions majeures de

l'action municipale :

- ré-équilibrer la démographie de la commune
- améliorer la qualité de vie et la sécurité de chacun
- moderniser les équipements municipaux

Ces 3 axes ont été déclinés au travers de la présentation des projets suivants :

- renouveler la population de la commune en offrant une offre de logement en acquisition à la propriété aux jeunes couples et aux personnes âgées de la commune :
 - Caulier/Lhermitte
 - Olea
 - Les rois fainéants
 - les commerces (2 projets portés par des Noyellois sont à l'étude d'ici septembre)
- améliorer la sécurité et la qualité de vie des Noyellois

- les ambassadeurs citoyens
- la video-protection
- les améliorations de voirie
- le mini contournement
- les équipements de la commune :
 - CAM 2
 - la fibre
 - l'éclairage public
 - les terrains de la becque et le city parc

Cette réunion publique a également été l'occasion de présenter les deux nouveaux agents communaux Christophe Schmitt et Jimmy Meynckens

Réunion de quartier du vendredi 6 juillet

Monsieur Le Maire explique ensuite que cette réunion fait suite à une première réunion le 26 mai lors de laquelle ont été évoquées les différents problèmes de sécurité sur l'axe rue d'Emmerin et rue de Seclin suite à la rénovation de la place Alexandre Gratte.

Invités : Coperches, St Julien, place Alexandre Gratte, Rues d'Emmerin et de Seclin

Cette première réunion avait permis de mettre en avant :

- une augmentation de la vitesse sur la portion de la rue d'Emmerin entre la place et l'église
- des bouchons pouvant aller jusqu'à la rue de la source à Emmerin en raison de la suppression des places de parking face au Campanella
- une recrudescence des incivilités de certains chauffards (vitesse excessive, montée sur les trottoirs...)

Plusieurs pistes d'amélioration avaient été évoquées :

- un nouveau plateau ralentisseur rue de Seclin au niveau des Coperches
- l'aménagement du terre plein central place Alexandre Gratte jugé très dangereux pour les 2 roues
- une adaptation du réglage des feux de la place
- la sécurisation du passage piéton face au Campanella jugé insuffisamment visible
- l'ajout d'une chicane rue d'Emmerin coté pair afin de ré-équilibrer le croisement des deux flux de véhicules
- l'ajout de barrières de sécurisation-piétons sur la rue d'Emmerin

Suite à une réunion avec le Vice-Président Janssens et les services voiries de la MEL le 12 juin, et d'une réunion de la commission Cadre de vie et de ces mêmes services le 25 juin, Monsieur Le Maire a pu ainsi présenter un certain nombre de points d'améliorations.

Réunion de quartier du samedi 7 juillet

L'objet de cette réunion, les travaux sur les terrains de la becque et le devenir du city stade avait déjà été abordé en réunion publique du 8 juin mais les élus référents ont indiqué au Maire que certains riverains se posaient des questions. Monsieur Henri Lenfant a donc procédé à nouveau à une présentation du projet et du planning pour ces travaux.

Cette réunion a également permis de faire remonter « le ras-le-bol » des riverains de la rue du Château et des Ecoles concernant le comportement bruyant et incorrect de plusieurs jeunes de la commune durant une heure avancée de la soirée et de la nuit. L'identité de ces jeunes étant connue, Christelle Neiryck a prévu de rencontrer les familles concernées.

Nouveau CAM

Le dépôt de permis de construire a été fait comme prévu le 20 juin. Ce permis de construire a été amendé suite à plusieurs réunions avec le service instructeur de Lesquin, la DREAL, les Batiments de France.

La Fête de l'Ecole et du Village le 30 juin

1) la Fête de l'Ecole de 10h à 12h s'est tenu sous chapiteau sur la raquette de l'impasse des Doves sur le thème : le chant et la musique.

Une ambiance exceptionnelle et la participation de plus de 400 personnes est un record absolu pour une fête de l'école à Noyelles.

2) la Fête du Village de 12h à 18h organisée par le comité des fêtes a été un succès complet pour cette première édition : 350 personnes ayant réservé un repas, une organisation parfaite, une ambiance conviviale et chaleureuse et la victoire de la France contre l'Argentine. Un carton plein ! Monsieur Le Maire félicite tous les Noyellois, associations, personnels municipaux et élus qui se sont fortement mobilisés autour du comité des fêtes organisateur de ce succès obtenu grâce à la mobilisation de tous et plus particulièrement :

- l'association PEPSE qui tenait le stand gâteaux, glaces et friandises
- Le Tennis Club qui a tenu le bar avec Cédric Sergeant
- Le Judo Club qui a tenu le « chamboule tout »
- Le football club qui a dépêché 3 personnes
- Les Amis de Louis Séraphin qui ont sorti le géant et lui ont fait prendre l'air
- Le Club pétanque qui a assuré une animation à partir de 14h
- Le Club jardinage qui a fait un super quiz mêlant jardinage et jeux de réflexion
- Les toujours jeunes et Noyelles en forme qui ont animé les jeux flamands et les jeux de société avec beaucoup d'enthousiasme et de succès. Et qu'il a fallu interrompre à 18h :
- L'amicale du personnel qui s'est chargée de la pêche aux canards
- et enfin La maison des jeunes et en particulier nos animatrices enfance et jeunesse Laurence et Alina qui ont assuré la sécurité de la structure gonflable.

Monsieur Le Maire remercie également les élus qui ont apporté leur aide en amont pour la préparation de cette fête :

- Daniel Petit et les compagnons
 - Michèle Legrand
 - Geneviève Cuvillier
 - Marc Dupré
 - Les élus qui ont apporté leur aide lors de la journée :
 - Hélène Sergeant
 - Dominique Blanchard
 - Stéphane Roland
 - Et enfin les élus qui ont participé à cette belle fête :
 - Jacques Olivier De Picchi
 - Christelle Neiryck
 - Virginie Coine
- Un remerciement spécial pour nos deux agents techniques Christophe Schmitt et Jimmy Meyckens qui ont assuré toute la journée dans la bonne humeur pour intervenir là où cela était nécessaire et bien sûr Xavier Croccel qui a piloté la mise en œuvre technique de ces deux manifestations.
 - Monsieur Le maire remercie et félicite très chaleureusement les membres du comité des fêtes sans qui cette journée n'aurait pas été aussi réussie :
 - La présidente Céline Moisson et son époux

- Le trésorier Christophe Desplechin et son épouse
- La secrétaire Bernadette Descoings
- Sophie Plancke et son mari
- Bruno Guérin
- Il souligne la participation spontanée de nombreux Noyellois et Noyelloises :
 - Mr et Mme Herroguer
 - Mr et Mme Caboche
 - Madame Schottey
 - Sébastien Boudard
 - Stéphane Dall'armi
 - Cédric Sergeant ...

Autres réalisations depuis notre dernier conseil municipal

Christelle Neiryck présente à son tour le voyage des jeunes à Walibi le 10 juin.

Michèle Legrand fait part du succès du voyage des aînés à la Coupole et à Rinxent le 15 juin avec 46 participants et la cérémonie de l'appel du 18 juin.

Daniel Petit fait un bilan rapide du vide-grenier du 23 juin. 250 emplacements et 440 € de recettes provenant des extérieurs. Il informe l'assemblée qu'il faudra l'année prochaine être plus vigilant sur les contrôles à l'entrée et sur la présence de vendeurs ambulants. Par ailleurs des riverains de la rue d'Emmerin s'étonnent que le vide-greniers ne se déroule jamais dans leur secteur. Cela sera étudié l'année prochaine.

DOSSIERS A ETUDIER.

DELIBERATION N°58/2018/BL/HL

Objet : Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

Monsieur Le Maire demande au DGS de présenter cette délibération dont l'objet nécessite , des conseils et expertises nécessaires au bon fonctionnement juridique, technique et administratif (état civil, cimetières, PACS ...) de l'administration. Le Conseil départemental a créé en 2017, une agence nommée « Inord » qui propose des services issus de leurs ingénieurs et experts à destination des communes du Nord. La mairie de Noyelles lès Seclin souhaite bénéficier de ce service à tarification de 0.21 cts d'euro par habitant soit 186 euros par an.

Vu les statuts disponibles sur table de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts » et considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune et enfin de désigner Monsieur Henri LENFANT Maire comme son représentant titulaire à l'Agence, et Madame Michèle Legrand Première adjointe comme son représentant suppléant.

Monsieur Alain Dubois intervient pour signifier son approbation sur cette délibération, ayant été lui-même directeur de la structure concernée (anciennement ATD) et motivant ce choix.

Cette délibération est votée à l'unanimité avec 14 voix pour.

DELIBERATION N°59/2018/BL/HL**Objet : Décisions modificatives.**

Monsieur Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Olivier De Picchi qui explique que dans le cadre du changement de présentation budgétaire élaboré depuis mars 2018, la comptable de la DGFIP, nous a conseillé de travailler l'exercice comptable en recettes et dépenses d'investissements avec des opérations précises permettant une meilleure visibilité des dépenses et des recettes. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de voter des décisions modificatives en créditant les imputations nécessaires aux opérations répertoriées en section d'investissement.

Compte 2128 immobilisations corporelles autres agencements.	-
	7 700
Compte 21318 autres bâtiments publics	-
	70 000
Compte 2158 autres matériels et outillages	- 300
Opération 118 Mairie.	
Compte 2128 immobilisations corporelles	
Autres agencements LP 3	+ 70 000
Compte 21568 alarme	+ 8
	000
Opération 119 terrain football. article 2128 Immobilisations corporelles	- 33 000
Opération parc petite enfance. N° 125 ancien city par	
Travaux city parc petite enfance article 2128 Immobilisations corporelles	+ 33
	000
Opération 131 Cimetière.	
Opération 112 Nouveau CAM frais d'études article 2031	-
1 500	
Frais d'étude cimetière article 2031	+ 1
500	
Opération 132 Mobilier urbain.	
Dépenses imprévues d'investissement. Article 020	-25
000	
Mise en sécurité piétons axes pénétrants article 2158	
+ 25 000	

Délibération votée à l'unanimité par 14 voix pour.

DELIBERATION N°60/2018/BL/HL**Objet : Fourniture, pose et maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique - Groupement de commande - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement**

Monsieur Le Maire explique ensuite que dans le cadre de la mise en œuvre d'un Schéma Métropolitain de Vidéo protection Urbaine la Métropole Européenne de Lille propose aux communes du territoire de mutualiser leurs besoins en la matière. Un premier marché volet 1,

pour lequel la municipalité à adhérer est en cours jusqu'au 31 décembre 2018 date de son expiration. La MEL ayant procédé à un nouvel appel d'offres pour 2019/2022, nous propose de continuer cette mutualisation pour notre complément éventuel de marché de vidéo-protection.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de lancer une consultation dans le cadre d'un groupement de commande pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique. La commune de Noyelles lès Seclin s'est inscrite sur le premier volet de mutualisation dans le marché en cours dont la pose est programmée pour fin la d'année et le début d'année prochaine. Toutefois, compte tenu de l'évolutivité des besoins de la commune avec notamment de nouveau CAM, il est nécessaire de s'inscrire dans le volet 2 afin de pouvoir bénéficier des avantages financiers de la mutualisation.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et donnera lieu à la signature d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum, d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable expressément 3 fois pour la même durée.

L'estimation du montant annuel pour la Ville s'élève à 20 000 € HT.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes avec les communes de la MEL qui n'ont pas terminé ou commencé les démarches d'équipements en vidéo-protection.

Le coordonnateur du groupement est la Métropole Européenne de Lille. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, de signer et notifier l'accord cadre, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer l'accord cadre sera celle du coordonnateur.

Il demande alors au Conseil, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique, d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation dans les conditions prévues à l'article 25-II-6° du décret susmentionné, d'imputer les dépenses correspondantes au compte 21 de l'opération N° 124 vidéo-protection en section d'investissement.

Délibération votée à l'unanimité par 14 voix pour.

DELIBERATION N°61/2018/BL/HL Remboursement débours versés.

Objet : Annule et remplace la délibération N° 08/2018/BL/HL et vote pour nouveau remboursement.

Monsieur Jacques Olivier De Picchi, Maire Adjoint aux Finances, explique que lors de la préparation du voyage en Ardèche en février dernier, il a été demandé au Conseil municipal de se prononcer pour valider le remboursement des frais de transport en train Ouigo que Monsieur Le Maire s'était proposé d'avancer à l'aide de sa carte bancaire, seul moyen de paiement disponible pour réserver en ligne.

Lors de cette réservation effectuée par le service animation, le prix initial fixé à 650 € n'était plus d'actualité. La somme budgétisée dans la délibération 08/2018/BL/HL non plus. Il est donc

proposé à l'assemblée d'autoriser le remboursement de ces frais réels pour un montant de 1207.00 € à Monsieur Henri Lenfant pour cette avance.
Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2018, section de fonctionnement.

Délibération votée à l'unanimité par 14 voix pour.

Questions diverses :

Vidéo protection

Suite à plusieurs réunions avec les élus, la Police Nationale et le référent sûreté de la Sûreté publique (Préfecture), le cahier des charges sera présenté par la maîtrise d'oeuvre le 11 juillet.

Le projet prévoit de sécuriser la place Alexandre Gratte, le parc de jeux, les terrains de la Becque, la Place Alexandre Gratte et le parking Taffin.

Ce projet s'inscrit dans le premier marché volet 1 initié par la MEL et qui s'achève le 31 décembre 2018.

A ce dispositif, il conviendra d'ajouter le nouveau CAM et de lancer une étude sur la vidéo verbalisation des Poids Lourds. Cette étude sera menée dans le cadre du nouveau groupement de commande qui vient d'être délibéré. L'estimation de 20 000 € est tout à fait théorique. La déclaration d'un montant est nécessaire pour participer à ce marché.

Ambassadeurs citoyens

Une première réunion de recrutement a eu lieu le 2 juillet réunissant les 2 maires et les 2 coordonnateurs : 1 personne sélectionnée (un homme de 25 ans ayant déjà une expérience dans la médiation). Une deuxième sélection est en cours par l'association pour le deuxième médiateur. Démarrage prévu fin juillet. Il est nécessaire de disposer d'arrêtés identiques entre les deux communes. Les arrêtés que Monsieur Le Maire prendra, sont sur table.

Reprise de concession du cimetière municipal

Michèle Legrand, première adjointe au Maire, explique que le cimetière de Noyelles est désormais restreint pour la population et une DUP interdit son agrandissement. Il reste peu de places disponibles. De nombreuses tombes semblent abandonnées faute d'entretien et de fleurissement. Monsieur Le Maire et elle-même ont répertorié les reprises des concessions des tombes abandonnées. Cette procédure sera longue mais nécessaire. Ayant été informé qu'un tel sujet ne faisait pas l'unanimité lors du précédent mandat, il est donc souhaité à ce stade initier un débat afin de recueillir l'avis du conseil.

Les élus expriment tous leur accord pour lancer une telle demande.

Festivités du 14 juillet

Michèle Legrand prend la parole afin de présenter les modalités des festivités et cérémonies du 14 juillet. Le feu d'artifice du 13 juillet en mutualisation avec la commune d'Emmerin aura lieu cette année à Noyelles à 23 heures aux terrains de la Becque.

Les cérémonies du 14 juillet auront lieu à 11h30 au monument aux morts.

Communication et Culture

Malgré la période estivale, il est prévu de communiquer sur les actualités de la commune. Marc Dupré prépare deux nouveaux bulletins municipaux afin d'annoncer l'arrivée des médiateurs dans la commune et un bulletin spécial associations dans le cadre du Forum des associations qui aura lieu le 8 septembre prochain.

Monsieur Dominique Blanchart, pose la question de la nécessité d'organiser un forum des associations chaque année. Monsieur Le Maire lui répond que cette manifestation est une vitrine indispensable pour les associations qui peuvent ainsi promouvoir leurs activités. Monsieur Stéphane Roland regrette l'abandon des flyers. Il estime que les Noyellois pouvaient les conserver

afin de se souvenir des événements à venir. D'où le faible niveau d'inscription des Noyellois au vide greniers.

Monsieur Marc Dupré explique que nous avons fait évoluer notre mode de communication et que forcément cela change les habitudes et qu'il y a une période d'adaptation. Il était nécessaire de revoir entièrement la stratégie de communication afin de mieux coller à l'actualité Noyelloise et de s'adapter aux nouveaux supports de communication utilisés par les Noyellois et en particulier les jeunes adultes. La diffusion de deux bulletins par an ne permettaient pas d'apporter une information rapide telle que le souhaite maintenant les administrés. Il a donc été décidé de fusionner les deux bulletins annuels et les flyers en un bulletin mensuel. Nous constatons que pour les événements les plus importants (réunion publique annuelle, dates d'inscription au vide grenier par exemple), il faut diffuser un flyer spécifique. Ce qui sera fait. Il rappelle que les informations sont actuellement diffusées sur les bulletins d'information mensuels papier, le site internet et la page facebook de la mairie. A cela s'ajoute également le tableau électronique sur la place Alexandre Gratte.

Enfance jeunesse.

Christelle Neiryck, Adjointe au Maire, informe l'assemblée du bon démarrage des centres de loisirs le lundi 9 juillet jusqu'au 3 août et se dit très confiante de l'équipe d'animateurs dirigés par Madame Laurence Degrave. Elle en profite pour inviter les élus à la fête des centres de loisirs le vendredi 27 juillet à 15 h30.

Calendrier des événements de la rentrée

Daniel Petit présente ensuite les événements des mois de septembre et octobre. Forum des associations le 8 septembre au CAM, le prix des maisons fleuries le 15 septembre et les journées du Patrimoine le 17 du même mois.

CAM2

Monsieur Le Maire informe l'assemblée sur les avancées du projet CAM2.

- le Permis de construire a été déposé le 20 juin comme prévu avec le MEL dans le cadre du PLU
- Les compromis d'achat des terrains ont été signés avec les propriétaires Chivoret et Danzé
- Les sondages de sol sont en cours
- le 27 juin, l'avant-projet définitif a été travaillé avec le cabinet Blaq architecture :
 - budget prévisionnel travaux : **3 400 000 € TTC**
 - Budget au niveau de l'avant-projet sommaire : **3 359 792 € HT**
 - Budget au niveau de l'avant-projet définitif : **3 542 570 € HT**

Il reste un certain nombre de lignes budgétaires à affiner (éclairage, terrain de pétanque, motorisation des portails, démolition du CAM ...)

- Variable non prise en compte à ce stade
 - fondations renforcées suite aux sondages de sol (peu probable)

Budget prévisionnel TTC :

- Bâti : 4 336 106 €
- terrains et indemnités d'éviction : 367 050 €
- AMO : 616 600 €
- MP conseil : 108 000 €
-

- **Total : 5 427 756 €**
 - FC TVA : 830 006 €
 - Subventions : 1 000 000 € *
-
- = 3 597 750 €**

***Estimation subventions :**

- Département : 300 000 € (validé ce jour par l'Assemblée permanente du Conseil départemental)
 - MEL : 350 000 €
 - DETR (état) : 200 000 €
 - CAF : 100 000 €
 - Région (J&S) : 100 000 €
 - Europe : ND.
-
- Total : 1 150 000 €

Monsieur Le Maire remercie et félicite à cette occasion Bertrand Leverd qui s'est particulièrement investi auprès des services du Département pour obtenir cette subvention de 300 000 €. Et l'invite à poursuivre dans cette voie auprès des autres organismes.

Travaux terrains de la Becque.

Monsieur Le Maire fait le point sur le budget et le planning des terrains de la Becque.

- budget initial : 163 000 €
- budget réel: 129 000 €
- reste : 34 000€. Ce montant sera utilisé pour aménager la surface libérée suite au démontage du City Stade.
- La fin des travaux est prévue pour septembre ; Il sera alors procédé au démontage du city-stade et au début des travaux du parc petite enfance

Parc Petite Enfance.

Un parc « Petite Enfance » va être créé et installé en lieu et place de l'ancien city stade dans le parc de jeux. Il s'agira d'un parc sécurisé destinés aux enfants de 0 à 3 ans, disposant d'une clôture d'une hauteur de 76 cm, d'une table de pique-nique pour enfants, de jeux ... La fin des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2018.

Ecole Alphonse Theeten

Monsieur le Maire informe le conseil du changement de personnels enseignants pour la rentrée 2018/2019 avec le départ de Madame Cliquennois, institutrice en CM1/CM2 depuis 13 ans qui rejoint l'école primaire de Wavrin et qui sera remplacée par madame Desmarets. Madame Desmarets a déjà enseigné durant à l'école Alphonse Theeten. Elle a été présentée lors de la fête de l'école le 30 juin dernier.

Madame Lemarchand, quant à elle, est détachée de son poste pour l'année scolaire 2018 – 2019 à l'école Bracque Desrousseaux de Wattignies. Elle sera remplacée durant cette période par Madame Vallart, actuellement Directrice de l'école Lafontaine à Wattignies. Le départ définitif ou le retour de Madame Lemarchand sera confirmé à l'issue de la prochaine année scolaire.

Monsieur Le Maire remercie ces personnels enseignants sur le départ pour leur dévouement et leur participation à la vie de l'école et du village au nom de l'équipe municipale et de toute la

commune et souhaite la bienvenue à Mesdames Desmarets et Vallard à l'école Alphonse Theeten.

Fin du Conseil Municipal à 21h15.